

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 juillet 2023

Démarrage de l'épidémie de grippe saisonnière à La Réunion

Depuis ces deux dernières semaines, le nombre de consultations pour grippe, en médecine de ville et à l'hôpital est en augmentation constante à La Réunion. A ce stade, l'impact sanitaire reste limité et 64% des passages aux urgences concernant les moins de 15 ans.

Très contagieuse, et souvent considérée à tort comme bénigne, la grippe saisonnière cause chaque année à La Réunion des hospitalisations et des décès. Dans ce contexte, l'ARS La Réunion et l'Assurance maladie rappellent l'importance de renforcer les mesures d'hygiène pour limiter la transmission de la maladie, se protéger et protéger son entourage, notamment les personnes les plus vulnérables.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se poursuit jusqu'à fin septembre 2023. Aussi, les personnes fragiles (personnes âgées, personnes atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, ...) qui ne sont pas encore vaccinées, sont invitées à le faire sans tarder auprès de leur médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien volontaires.

Situation épidémiologique

(Données : Santé Publique France)

L'épidémie de grippe saisonnière a débuté prématurément cette année.

Depuis mi-juin, les consultations pour syndrome grippal augmentent :

- Dans les hôpitaux de l'île : **81 patients** ont été admis dans un **service d'urgence** dont **10 ont nécessité une hospitalisation**.
- Progression des consultations pour infection respiratoire aiguë par le réseau des médecins sentinelles.
- Aucun décès n'a été recensé à ce jour.

Les informations sur la surveillance de l'épidémie de grippe à La Réunion sont disponibles dans le Point épidémiologique régional de Santé Publique France : [Cliquez ici](#)

La surveillance virologique a identifié une circulation virale majoritaire de **grippe de type B** avec une progression du taux de positivité depuis deux semaines

Rappel des mesures d'hygiène pour limiter la transmission de la maladie

Des gestes simples appliqués au quotidien permettent de se protéger de la maladie et de protéger son entourage. Ces mesures d'hygiène doivent être renforcées au contact des plus fragiles (personnes

âgées, nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes de certaines maladies chroniques, ...):

- **Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique.**
- **Se couvrir la bouche dès que l'on tousse, éternue** (dans sa manche ou dans un mouchoir à usage unique) **et transmettre ce réflexe aux enfants.**
- **Porter un masque lorsqu'on est malade et limiter les contacts.**
- **Se moucher dans des mouchoirs à usage unique.**
- **Éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels** (couverts, verre, brosse à dent, serviette de toilette, etc.), **notamment avec les plus fragiles.**

Les personnes qui présentent des symptômes évocateurs de grippe, associant des signes généraux (fièvre, frissons, malaise général, céphalées, myalgies) et des signes respiratoires (encombrement du nez et de la gorge, toux, difficultés respiratoires), doivent prendre contact avec leur médecin traitant.

La campagne de vaccination se poursuit

Une couverture vaccinale encore trop insuffisante a été observée en 2022, estimée à 26,6% des personnes éligibles et toujours en dessous de la moyenne nationale (environ 50 %).

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

> Qui sont les personnes à risque ?

Il s'agit des personnes :

- âgées de 65 ans et plus,
- adultes et enfants souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale, asthme, bronchopneumopathie obstructive...),
- en situation d'obésité avec un Indice de Masse Corporelle égal ou supérieur à 40 kg/m²,
- faisant partie de l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immuno déprimées,
- femmes enceintes.

La vaccination est une priorité pour ces personnes plus vulnérables. Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin antigrippal réduit le risque de complications graves (pneumonie, aggravation d'une maladie chronique déjà existante, ...).



Les femmes enceintes sont très vulnérables face à certains virus comme la grippe, avec des conséquences qui peuvent être graves pour elles et leur futur bébé.



Chez les plus de 65 ans, la grippe n'est pas une maladie banale. Les formes graves sont plus fréquentes dans cette tranche d'âge.

> Le parcours vaccinal

Ces personnes à risque ont reçu un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge du vaccin à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. **Ainsi, environ 190 000 bons ont été envoyés aux personnes concernées en 2023.**

Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix :

- **Médecin,**
- **Sage-femme,**
- **Infirmier(e),**
- **Pharmacien volontaire.**

Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu, ou a égaré, le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

Où et comment se faire vacciner contre la grippe ?

Professionnel de santé	Public
Médecin	Toute personne
Infirmier	<ul style="list-style-type: none">- Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).- Mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations, sans prescription médicale préalable de l'acte (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).- Mineurs jusqu'à 15 ans inclus, sur prescription médicale de l'acte.
Pharmacien d'officine ayant suivi une formation à la vaccination contre la grippe ou contre le Covid-19	<ul style="list-style-type: none">- Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).- Mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).
Sage-femme	<ul style="list-style-type: none">- Personnes majeures : les femmes et l'entourage des femmes enceintes et des nourrissons de moins de 8 semaines, ciblés ou non par les recommandations.- Tous mineurs (qu'ils soient ou non de l'entourage d'une femme enceinte ou d'un nourrisson), ciblés par les recommandations.